

la Lettre Piraillonne

Commune de Saint-Julien-Molin-Molette • • • • •

été 2019

Le renouveau du Centre Multimédia

Le centre multimédia de la commune est en pleine évolution. Gilles Busca a fait valoir ses droits à la retraite fin 2018, le bulletin municipal que vous avez eu début 2019 a été sa dernière contribution. Nous lui adressons nos remerciements pour le travail qu'il a fait au centre (mise en page des bulletins et des lettres piraillonnes, mise à jour du site internet de la commune, cartes de sentiers de ballade, réception et information des usagers, ...) et nous lui souhaitons de bien profiter de cette nouvelle étape de sa vie.

Le poste vacant a été pourvu au cours du premier semestre : Erwan Denaud a été recruté. dans ce laps de temps une réflexion a été engagée au conseil municipal ainsi qu'avec les inforoutes (syndicat intercommunal ...) sur le devenir de ce centre. Première bonne nouvelle : il est maintenu et nous en profitons pour lui assigner des orientations plus fortes. Seconde nouvelle : il change de localisation en passant de la maison des associations à la mairie.

Orientations prioritaires du centre multimédia :

Aide et conseil à nos concitoyens pour la dématérialisation des démarches auprès des services publics : la dématérialisation c'est le fait de devoir faire ses démarches par

internet au lieu de remplir des formulaires papier (déclaration d'impôts, demande de papiers d'identité, de carte grise, de passeport et autres démarches diverses auprès des services publics). Nous sommes conscients qu'une partie des habitants du village peut rencontrer des difficultés face à ces nouvelles façons de faire et nous leur fournissons ainsi une aide avec le centre multimédia. Erwan pourra vous informer, vous conseiller, vous guider dans ces démarches ; notez qu'il est astreint à un devoir de confidentialité.

Communication de la municipalité :
Erwan est en charge de la mise à jour du site web de la commune et donc de collecter les informations utiles (calendriers des fêtes, nouveautés concernant les associations, les commerçants, les hébergements, etc. ...). Il a aussi la mission de mettre en page le bulletin annuel et les lettres trimestrielles.

Information du public :

Profitant des moyens de EPIC les inforoutes, Erwan mettra en place des séances d'information sur les nouvelles technologies sous formes de réunion d'une à deux heures avec des thèmes qui seront annoncés en mairie.

Au service des associations : Erwan se tient à disposition des associations pour la



confection de flyers ou affichettes et leur venir en aide ou conseil sur toute question relative à l'informatique et les sites web.

Localisation du centre multimédia :

Le centre est désormais installé au rez-de-chaussée de la mairie. nous avons fait ce choix afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite et pour qu'il soit plus visible des usagers. la salle dite « des élections » en entrant à gauche lui est affectée. Elle ne servira plus de salle de réunion pour les associations mais il en existe à la maison des associations. Pour assurer la confidentialité d'un entretien un bureau est à disposition à côté.



Nouvel aménagement

Le nouveau parking de l'avenue de Colombier est ouvert au public depuis quelques semaines. Une retouche va avoir lieu sur l'écoulement de l'eau mais cela n'empêche pas l'utilisation. Comme pour le parking de la rue Neuve/Peyronnet, le début est timide avec 5 voitures par jour en moyenne... cependant on voit une réelle évolution le week-end avec plus d'une dizaine de véhicules. Une réunion publique des riverains sera organisée fin septembre afin de recueillir les avis et les éventuelles modifications à faire dans cette rue. Ce nouveau parking aura couté la somme de 173 073.28 € TTC avec l'achat du bâtiment.

Nous avons pu obtenir 81475,00 € d'aides. Cet emplacement a permis de créer une vingtaine de places, le rassemblement de 4 emplacements ordures ménagères et recyclage et de 2 jardins. Les pavés enherbés permettent de réduire le rejet des eaux pluviales directement dans la rivière et se marie bien dans le nouveau paysage immédiat et éloigné avec le parc et les anciennes usines. **Nous lançons également une consultation pour choisir un nom à ces deux parkings ou place. Pour cela nous mettons à disposition au secrétariat de Mairie un cahier afin de recevoir vos propositions. Vous pouvez également les envoyer à l'adresse secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr**

Message du SICTOM

Depuis des mois, les agents de collecte constatent des anomalies lors du ramassage des conteneurs de la commune. Aussi bien pour les ordures ménagères que pour le tri sélectif, le constat est le même : trop de déchets qui auraient dû être apportés en déchetterie. Quelques exemples : dix ordinateurs et des moteurs électriques dans les conteneurs jaunes pour les emballages, de la ferraille, du bois, des gravats, des déchets verts dans les conteneurs verts pour les ordures ménagères, autant de déchets n'ayant rien à y faire. Cela oblige les opérateurs à effectuer un tri avant de procéder à l'opération de collecte. Ces déchets sont donc stockés temporairement à même le sol avant que les services de la commune ne procèdent à leur évacuation.

Cette situation peut conduire à une pollution des sols (cas de l'électroménager avec des composants nocifs). La mission de service public du SICTOM concerne la collecte et non le tri préalable qui reste de la responsabilité de chaque administré. L'irresponsabilité et la bêtise de quelques cochons va faire monter la note de tous, résultat d'un certain assistanat qui veut que la commune paye tout ... mais la commune c'est vous !!! Chacun doit prendre conscience de l'impact que peuvent avoir ces petits gestes du quotidien en termes de coût et d'environnement. Il est aujourd'hui indispensable d'intégrer le geste de TRI mais aussi de réduire fortement la production de déchets. Cela passe par la modification des habitudes de consommation de chacun ; il en va de l'avenir de nos enfants ...

Déchets devant impérativement être apportés à la déchetterie de Bourg-Argental : la ferraille, gravats, bois, déchets verts, encombrants, mobilier, électroménager, appareils fonctionnant avec des piles, déchets dangereux (peintures, solvants, acides, bases, produits phytosanitaires...), piles et batteries, cartouches d'encre, néons et ampoules, vêtements, pneumatiques usagés, huile de vidange et gros cartons. Quand on change son mobilier, son électroménager, ses pneus, sa batterie, on se les fait reprendre par le vendeur.

	Coût de traitement	Vente des matériaux	Soutiens CITEO	Recettes / Dépenses
	131 € / T.	60 € / T.	190 € / T.	+ 119 € / T.
	104 € / T.	0	0	- 104 € / T.

Conseils municipaux (extraits)

Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Dr Coffy présente le projet quasi finalisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Maison de Santé pour St-Sauveur en Rue, St-Julien-Molin-Molette et Bourg-Argental. Il se compose d'un local dans chacun des villages ; à Bourg-Argental pour un médecin, une sage-femme, un pédicure, infirmiers, kinésithérapeutes ; à St-Sauveur-en-Rue pour le médecin ; à St-Julien-Molin-Molette pour deux médecins, les infirmiers et d'autres permanences. Pour St Julien il faut un local d'environ 100m2 avec des accès de plein pied, idéalement dans le centre bourg, non loin des parkings.

Projet d'une maison de santé : le Maire propose le projet de maison de santé dans l'immeuble sis 4 avenue des ateliers, d'une surface de 131 m2, cadastré AE165. Pour mener ce projet, le conseil municipal exercera son droit de préemption urbain en cas de vente de ce bien.

Compétence service eau et assainissement : les communes peuvent garder cette compétence jusqu'au 1er janvier 2026, le Conseil décide de la garder pour maîtriser service et son coût.

Cession prise d'eau du canal de Lyponne au syndicat des Grands Domaines de Lyponne.

Branchement Fibre optique des constructions neuves : participation de la commune 150€HT/connexion.

Vente immeuble AC10 : ancienne remise louée à l'épicerie Chez Dany, M. BACHER le rachète pour 5000€.

Divers : Recours contre l'arrêté du préfet en cours au TA de Lyon

Travaux divers : réfection des arrêts de bus, toiture d'un appentis salle des fêtes,

bâtiment de la station de pompage à Roué, goudron Rue de la Madone repris gratuitement par l'Entreprise BORNE au printemps.

Salle des fêtes : suite aux pannes de chauffage Michel Engelmann, Pierre Schmelzle et un technicien du SIEL ont fait un suivi de tous les circuits. Afin de remédier aux déperditions de chaleur des travaux d'isolation vont être entrepris.

Grand débat national : réunion le mercredi 13 février à 20 h dans la salle des fêtes

Conseil Municipal du 19 Mars 2019

Lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire pour la gestion des services d'eau et d'assainissement

Vote des Taxes Locales : pas de modification des taux (Taxe d'habitation 10.21 %, Taxe foncière bâti 19.09 %, Taxe foncière non bâti : 39.60 %).

Comptes Administratifs 2018 : approuvés à l'unanimité ; ils constatent les dépenses et recettes de l'exercice précédent et donc la bonne gestion des finances.

Commune : 805 741,05€ de dépenses de fonctionnement pour 889 777,30€ de recettes, d'où un excédent de 84 036,25 € pour 2018 et en cumulé il est de 339 680,70 € et sera reporté en recettes de fonctionnement de 2019. En investissement : dépenses à 359 997,91€ pour 523 971,73€ de recettes. L'excédent d'investissement de 2018 est de 127 158,89 €, mais il reste à réaliser pour 102 100€ en dépenses et 30 000€ en recettes, d'où un cumul de 55 058,89€ qui sera reporté en recettes d'investissement 2019.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

dépenses à 17 378,08€ et recettes à 22 383,72 € soit un excédent de 27 700,89€ reporté en excédent de fonctionnement sur 2019

Eau/Assainissement : dépenses d'exploitation à 205 353,83 € et les recettes à 220 456,31 € soit un excédent de 15 102,48 € ; dépenses d'investissement à 374 158,78 € et recettes à 276 742,90 € soit un déficit de 97 415,88 €. Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 10.000€ en dépenses et 140.000€ en recettes d'où l'excédent cumulé à 26 548,70€ en recettes d'exploitation au Budget primitif 2019.

Lotissement : aucune dépense en 2018 et les recettes de vente des terrains s'élèvent à 29 673,33€, somme qui sera affectée en investissement 2019.

Budgets Primitifs 2019 :

Budget Commune :

Section de fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1.152.931€ avec un résultat positif reporté de 2018 de 339.681€, ce qui permet de prévoir en dépenses 262.011€ qui sont versés à la section d'investissement.

Section d'investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 603.099€. Les principaux postes seront la réfection du bar de la salle des fêtes (115.000€), parking Av de Colombier (45.000€), chemin piéton Rue du Moulin (20.000€), réfections de murs (46.000€) et des travaux du SIEL (21.500€).

CCAS : dépenses et recettes équilibrée à 33 901€ (fourniture et portage des repas à domicile pour 10 000€ en dépenses et 5 000€ en recettes ; 10 000€ pour le repas des aînés et les colis de fin d'année ; autres recettes : vente des concessions de cimetière et report de 2019).

Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement : le budget M49 s'équilibre à 242 937,70 € en exploitation et 314 275,41 € en

La clé à Molette

Au mois de mars, une intense agitation régnait à ce qui était encore «Le bar des Arcades». Le nouveau propriétaire, arrivé du département de Rhône, agença le local à son goût. Le 31 mai, le bar « La Clé à Molette » ouvrait ses portes et recevait les clients autour d'un apéritif convivial. Les peintures rouge et grise, le bois, le métal, ont créé un cadre sympathique et accueillant. Outre les traditionnelles consommations que l'on trouve dans un bar, Romain envisage l'ouverture d'un coin restauration rapide, snacking, tappas, etc. Des manifestations musicales sont organisées, comme par exemple le soir du 13 juillet, la soirée Disco. Actuellement, l'établissement est ouvert de 7h à 21h, avec parfois une pause l'après midi. Jours de fermeture : journée du mercredi et jeudi matin. Nous lui souhaitons « Bienvenue à vous, et bonne continuation à St Julien ! »



La Tontine

Après quelques jours de fermeture, la pizzeria rouvrait ses portes. Un nouveau nom : « La Tontine », un look rajeuni, et le 3 mai tout un chacun pouvait déguster une pizza sur place ou à emporter. Tonton arrivait de St Sauveur en Rue, après une expérience de 20 ans de camion- pizza dans la région, sous le nom de « Tonton Pizza ». A la Tontine, on peut consommer des pizzas mais également le plat du jour, essentiellement le dimanche, une assiette de charcuterie locale et un menu complet le week end. La cuisine familiale régale une clientèle qui apprécie le cadre de cet établissement. L'organisation de concert complète l'offre de la Tontine, qui accueille également les œuvres d'une artiste de l'expo In et Off. Dernière création culinaire : la pizza In et Off. Tonton prévoit de signaler son établissement dans le village, pour la clientèle de passage. Bienvenue à la Tontine et bon vent à St Julien ! **Ouverture : du vendredi au lundi (midi et soir) et le mardi à midi.**



investissement.

Budget Lotissement Pré-Battoir : en 2019 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 241 252,02 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Tarifs communaux : concessions de cimetières, cantine scolaire, périscolaire, eau et assainissement et refacturation du portage des repas restent identiques à 2018. Salle des fêtes : un service de nettoyage après location est proposé à 150€ si la vaisselle est propre, les poubelles vidées, les WC propres et la salle balayée.

Charges de fonctionnement de l'école publique : électricité (4067€), chauffage (3349€), entretiens (3477€), fournitures scolaires (4545€), contrat de maintenance (1668€), télécom (640€), personnel (33.127€) soit un total de 50.873€. Nombre d'élèves : 90. Coût moyen par élève : 565 €. Il sera demandé 500€ par enfant scolarisé venant d'une autre commune.

Droit de préemption urbain : le conseil municipal, à l'unanimité, use de ce droit pour la cour donnant sur la place aux Six Fontaines afin de garder l'accès aux bâtiments communaux donnant sur cette-ci.

Subventions aux associations : attribution à celles qui ont fait une demande, soit SPA 1289€, convention Cinémolette 1000€, ESTOGO 300€, Amis du Val du Ternay 300€, Dynamique Piraillonne 200€, Tu Joues 1000€, Sou des Ecoles 1300€, Sporting Club Piraillon 1200€, Noël et Partage 150€, Restos du Coeur 150€, Classe 2021 400€, Judo Club 500€, Label des Chants 1000€, Syndicat d'Initiative 200€, Tennis Club 250€.

Divers : Ateliers du futur : participation bénévole sans coût de fonctionnement. Il est demandé une participation de la commune

pour l'édition d'un livret Patrimoine à 1500€ et pour la fête Tables Sorties à 1300€.

Conseil Municipal du 28 Mai 2019

Atelier du futur / financement : basé sur une participation bénévole des citoyens du village, aucun budget de fonctionnement n'est alloué cependant des demandes ponctuelles peuvent être faites sous réserve d'argumentaire comme lors de la dernière réunion du Conseil. Rappel du coût Tables Sorties en 2018 : 1045,08€.

Tarifs salle des Fêtes pendant les travaux : 220€ (sans la partie bar).

Acquisition de la parcelle AE 263 : cour intérieure de 163 m2 qui prolonge la place aux 6 Fontaines, achetée pour 5 000€ TTC.

Divers : 2 nouveaux parkings sont à nommer une réunion avec les riverains de l'avenue de Colombier et de la rue Pré-Martin sera organisée en septembre.

Conseil Municipal du 23 Juillet 2019

Contrat de coopération public/public : entre la commune et le Collège public de Bourg-Argental pour la confection et la fourniture des repas de l'Ecole Primaire de St Julien M.M. La commune pourra, selon les circonstances, affecter du personnel à la production des repas. Nombre de sièges au conseil communautaire de la CCMP : accord entre les 16 communes pour un total de 36 dont 3 pour St Julien M.M. Modifications des statuts CCMP : elle ne prendra pas les compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020.

Choix des entreprises pour le Bar : ARB basé à St-Chamond est retenu pour les lots 1,2 et 3 (cloisons, plomberie, électricité), l'entreprise M2AI basée à Sorbiers pour le lot 4 (mobilier), ARB et M2AI pour le lot 5 (menuiserie).

Autorisation pour faire appel de la décision du Tribunal Administratif dans le cadre de l'opposition à l'arrêté préfectoral n°DT-18-332. Subvention aux associations : 100€ de plus pour la Classe 2021 qui avait déjà 400€, 300€ pour Patrimoine Piraillon, 200€ pour La Trisande.

Divers : Enquête publique préalable à une demande d'autorisation d'exploiter concernant les installations classées et protection de l'environnement.

Chemin piéton : décaissement de 40 cm pour visualiser les parties du mur qui sont à refaire (entreprise Briat), puis ensuite remise à niveau avec la pelouse, puis pose du revêtement (entreprise Mazet). Les scouts ont nettoyé le mur le long de la rivière.

Eglise : rencontre est prévue avec un spécialiste de la restauration des peintures, et avec la conservatrice des objets pour les 3 statues en bois. L'Autel St-Joseph a été consolidé, la facture sera réglée avec les fonds récoltés lors du concert de « la nuit des églises ».

Atlas de la biodiversité (ABC) : voir article animation Plantons un Arbre.



Octobre, novembre, décembre : dates à retenir

- **14 au 18 Août** : Tu Joues ? et Mue, salle des fêtes
- **24 Août** : concours de pétanques inter-sociétés
- **31 Août** : challenge Pichon *boule du ternay*
- **1er Septembre** : brocante musicale, *Label des Chants*
- **8 Septembre** : challenge Jean-Pierre Chomérat, salle Jeanne d'Arc
- **14 et 15 Septembre** : expo pour les journées du patrimoine, *Syndicat*

Constructions

La communauté de communes des Monts du Pilat nous a informé que Saint-Julien est le 3ème village ayant le plus de dépôt de permis de construire après St Genest et Bourg-Argental. Nous pouvons constater que nous sommes dans un village

dynamique.

Nous constatons également que le nombre de maison vide diminue et que celles qui restent correspondent difficilement au marché d'aujourd'hui.

Rénovation de l'église

Suite à la nuit des églises effectuée en 2018, nous avons rénové complètement l'hôtel St Joseph (1er hôtel se trouvant à droite en entrant par la porte principale). Cette soirée a financé 100% des travaux. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Briat. Il a fallu démonter minutieusement l'hôtel pour le remonter totalement

Concernant la rénovation de l'intérieur de l'église, nous avons consulté les architectes des bâtiments de France de l'Udap de la Loire afin d'avoir un avis sur la rénovation que nous souhaitons. Les travaux à effectuer se passeront aussi à l'extérieur de l'église afin de résoudre des problèmes d'humidité. Avant de lancer le projet auprès de la fondation du patrimoine, nous allons faire intervenir

un(e) spécialiste afin de dater les peintures se trouvant sous la peinture écaillée. Nous rappelons que ce chantier est mené conjointement avec 2 architectes spécialisés, la paroisse et l'association Patrimoine Piraillon. Le délais s'allonge mais vu les sommes à engager, toutes les précautions doivent être prises...



Chemin piéton

Une nouvelle tranche du chemin piéton va s'ouvrir très prochainement entre la rue neuve et l'école en passant par la passerelle de la petite maison du parc de l'école. Les travaux ont été confiés à notre service technique et aux entreprises Mazet TP qui avait fait la démolition pour le 1er parking rue Neuve et l'entreprise Briat pour la maçonnerie qui a fait la reprise de maçonnerie des 2 parkings. Nous remercions Mme Dussuc et M Curtillat de nous avoir permis l'acquisition du terrain nécessaire à ce projet.

Les travaux vont consister à mettre un grillage provisoire afin que les passants n'entrent pas dans les propriétés privées des anciennes usines et auront lieu dans le parc de l'école. Le grillage le long du Ternay est supprimé, l'entreprise Mazet va enlever le surplus de terre le long du mur pour retrouver un mur suffisamment haut et l'entreprise Briat va reprendre le mur sur toutes les parties qui le nécessitent. Enfin l'entreprise Mazet mettra un revêtement spécial pour les chemins piétons à base de 95% de sable argileux. L'ouverture au public devrait avoir lieu en Aout / Septembre. Nous remercions également les 4 scouts lors de leur chantier qui ont nettoyé les murs.

Animation «Plantons un arbre»

Le Festival du film Pilat Ciné Solidaire a lieu en novembre. Cette année le thème en est « l'Homme et la Nature ». Cinémolette a choisi un film sur l'homme et l'arbre et propose à la commune d'organiser ensemble une animation pour les habitants du village en relation avec l'Atlas de la Biodiversité Communale lancé cette année par le Parc du Pilat. Après de premiers échanges, un programme se dessine pour l'après midi de la projection du film (17 ou 24 novembre) avec comme idée « plantons des arbres » dont voici les contours :

Début d'après-midi : plantation d'arbres au Parc du Pré-Battoir et en parallèle une bourse aux graines et aux plantes dont les arbres à l'ancienne caserne des pompiers.

Gouter pour les enfants.

Ballade découverte des arbres de la commune par le chemin piéton du Pré-Battoir à l'Ecole, avec visite à l'arbre classé Remarquable au jardin d'enfants.

Projection du film suivi d'un débat.

L'idée étant que les habitants du village peuvent fournir un arbre pour la plantation du mois de novembre, il convient d'organiser cette action. Il est proposé à la population de venir inscrire en mairie le type d'arbre proposé au cours des mois de septembre. Une rencontre aura lieu pour le choix des espèces retenues et des lieux de plantations ainsi que pour informer sur la préparation de l'arrachage pour une bonne implantation et repousse. Pour cela nous aurons les conseils de nos employés communaux, du comité départemental du fleurissement et du Parc du Pilat partenaire de l'opération avec Cinémolette et la Commune. VENEZ PARTICIPER NOMBREUX.

